



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 Septembre 2024

Présents : Mmes Christel ANTOINE, Michèle FICHET, Danièle HENRY, Denise MARSOT, Audeline MOMY, Laure PALLAUD ; Mrs Didier AUBRY, Christophe BONNEFOY, Denis BONNEFOY, Fabien CADOUX, Sébastien LABOURO, Michaël LAMBLA, Serge SEGUIN.

Absents excusés : Nadia NICOLAS, Florian BONNET et donnent respectivement procuration à Michèle FICHET, et Sébastien LABOURO.

Secrétaire de séance : Christel ANTOINE

Approbation du dernier conseil municipal à l'unanimité

AFFOUAGE FACONNE 2024-2025 (Bois destiné aux habitants de MERCEY)

Sur présentation de Denis BONNEFOY, responsable des bois communaux :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

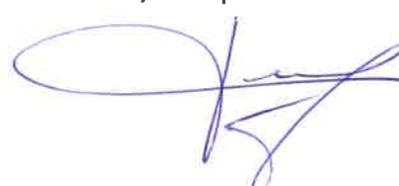
- Destine le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) **de la parcelle 22_r** à l'affouage façonné (1m bord de route) ;
- Arrête le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;
- Fixe le volume des **portions à 5 stères** ; ces portions étant attribuées par ordre d'inscription ;
- Fixe le montant total de la taxe d'affouage à **40 €/ stère, soit 200 € le lot de 5 stères** ;
- Fixe les conditions d'exploitation suivantes :
 - ⇒ L'exploitation de l'affouage se fait par un professionnel dans le respect du Règlement national d'exploitation forestière. Les portions d'affouage sont mises en stère pour le volume fixé bord de route.
 - ⇒ Le délai d'exploitation par le professionnel est fixé au **15 avril 2025**. Le délai du débardage est fixé au **15 juillet 2025**. Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements.
 - ⇒ Le délai d'enlèvement des portions bord de route par les habitants est fixé au **31 août 2025**.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

AFFOUAGE SUR PIED 2024-2025 (Bois façonné par et pour les affouagistes)

Sur présentation de Denis BONNEFOY, responsable des bois communaux :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Destine le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles **7_r, 12_r et diverses (chablis)** à l'affouage sur pied ;
- Arrête le rôle d'affouage joint à la présente délibération ;
- Désigne comme garants : Denis BONNEFOY, Mickaël LAMBLA, Serge LAMBERT
- Le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;
- Fixe le volume maximal estimé des portions à 30 stères ; ces portions étant attribuées par tirage au sort ;



Mairie de MERCEY-LE-GRAND

Suite Compte rendu du Conseil Municipal du 13 Septembre 2024

- Fixe le montant total de la **taxe d'affouage à 7 €/ stère** ;
- Fixe les conditions d'exploitation suivantes :
 - ⇒ L'exploitation se fera sur pied dans le respect du Règlement national d'exploitation forestière.
 - ⇒ Les affouagistes se voient délivrer du taillis, des perches, des brins, de la petite futaie et des houppiers désignés par l'ONF. Des tiges nécessitant l'intervention préalable d'un professionnel pourront être abattues par la commune avant mise à disposition aux affouagistes. Elles seront dans ce cas mises à disposition sur coupe.
 - ⇒ Le délai d'exploitation est fixé au **15 avril 2025**. Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements. Au terme de ce délai, si l'affouagiste n'a pas terminé l'exploitation de sa portion, il sera déchu des droits qui s'y rapportent (Articles L.243-1 du Code forestier).
 - ⇒ Le délai d'enlèvement est fixé au **31 août 2025** pour permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses.
 - ⇒ Les engins et matériels sont interdits hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.
 - ⇒ Les prescriptions particulières propres à chaque portion sont spécifiées dans le règlement d'affouage.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

PROJET RESTAURATION DE LA MARE FORESTIERE

Didier AUBRY présente le projet de restauration de mare forestière instauré par la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs (FDC25).

Cette mare est à proximité du sentier botanique forestier et déjà mise en valeur par un panneau d'information sur les rôles d'une mare et la faune et la flore qui la composent. La mare forestière du sentier botanique de la commune se dégrade et elle présente des signes de perte de fonctionnalité hydrologique au stade 3 (compte-rendu réunion du 10 juillet 2024).

Il est proposé, en association avec la FDC25 la restauration de cette mare via le programme spécifique.

Exposé entendu, le conseil municipal approuve à l'unanimité la restauration de la mare.

TROTTOIRS RUE DE LANTENNE

Afin de sécuriser les riverains, et de limiter la vitesse des véhicules Rue de la Lanterne, il est proposé un aménagement de trottoirs, vu en amont avec le STA du Doubs.

Le devis de l'entreprise ROGER MARTIN d'un montant de 16397.05 € HT, soit 19 676.46 € TTC est présenté.

L'exposé entendu, le conseil approuve à l'unanimité le projet d'aménagement ainsi que le devis présenté.



The image shows a blue ink signature and an official circular stamp of the Mayor of Mercey-le-Grand. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MERCEY-LE-GRAND' around the top edge, 'COUVERTURE' at the bottom, and 'REP. ALPINE FRANCE' in the center. There are also two small stars on either side of the bottom text.

Mairie de MERCEY-LE-GRAND

Suite Compte rendu du Conseil Municipal du 13 Septembre 2024

SUPPRESSION REFERENT COMMUNAL CAFE-RESTAURANT

Christel ANTOINE, référente communale du café-restaurant depuis le 31 Mai 2024 (DCM2024 05 9), a rencontré le gérant du café qui estime ne plus avoir besoin de référent.

En accord avec l'association Mille Cafés,

Les fonctions de référent communal pour le Café-restaurant sont donc supprimés.

Questions Diverses :

- Point sur les travaux : salle de bain logement 2 et 3 en cours ; installation des jardins du souvenirs terminée ; pose de la pergola café-restaurant terminée.
- Point sur le projet préfectoral Pylone avec antenne relais 4g/5G : fin pour l'automne 2024
- Emplois jeunes été 2024 : tout s'est très bien passé
- Présentation du projet agri photovoltaïque avec des ombrières de cultures
- Suppression du réseau téléphonique cuivre, il ne restera que la fibre. Une réunion d'information à venir est prévue.
- Plan de lutte régional et aide financière Fonds vert de 50 € contre le frelon asiatique. En complément de l'aide versée, la mairie s'engage à verser le complément
- Concert Gospel à l'Eglise de Mercey le samedi 19 octobre 2024, 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Le 17 Septembre 2024,

Le Maire, Didier AUBRY

